

QUALITÉ DES EAUX EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Synthèse annuelle des résultats d'analyses "pesticides"
dans les rivières et les nappes d'eaux souterraines
de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2018

Décembre 2019



Eau et Produits phytosanitaires

www.eauetphyto-aura.fr

Complément

Qualité des eaux de surface vis-à-vis des molécules phytosanitaires selon les Normes de Qualité Environnementale (NQE)

Dans le cadre des programmes de surveillance DCE, des Normes de Qualité Environnementale (NQE) ont été définies afin de préciser l'état chimique des masses d'eau de surface. La NQE traduit la "concentration d'un polluant ou d'un groupe de polluants dans l'eau, les sédiments ou le biote qui ne doit pas être dépassée, afin de protéger la santé humaine et l'environnement". Au regard de ces données, l'état chimique d'une masse d'eau de surface est défini comme bon ou mauvais dès lors qu'une NQE est dépassée sur une station donnée.

Actuellement, l'INERIS a défini une NQE pour 82 substances actives phytosanitaires ou métabolites (liste soumise à évolution, disponible sur le [site internet de l'INERIS](#)). Une partie très restreinte de ces NQE a été retenue par chacun des grands bassins hydrographiques (environ une dizaine par bassin) ; ces données sont consultables dans [l'arrêté ministériel du 27 juillet 2018](#).

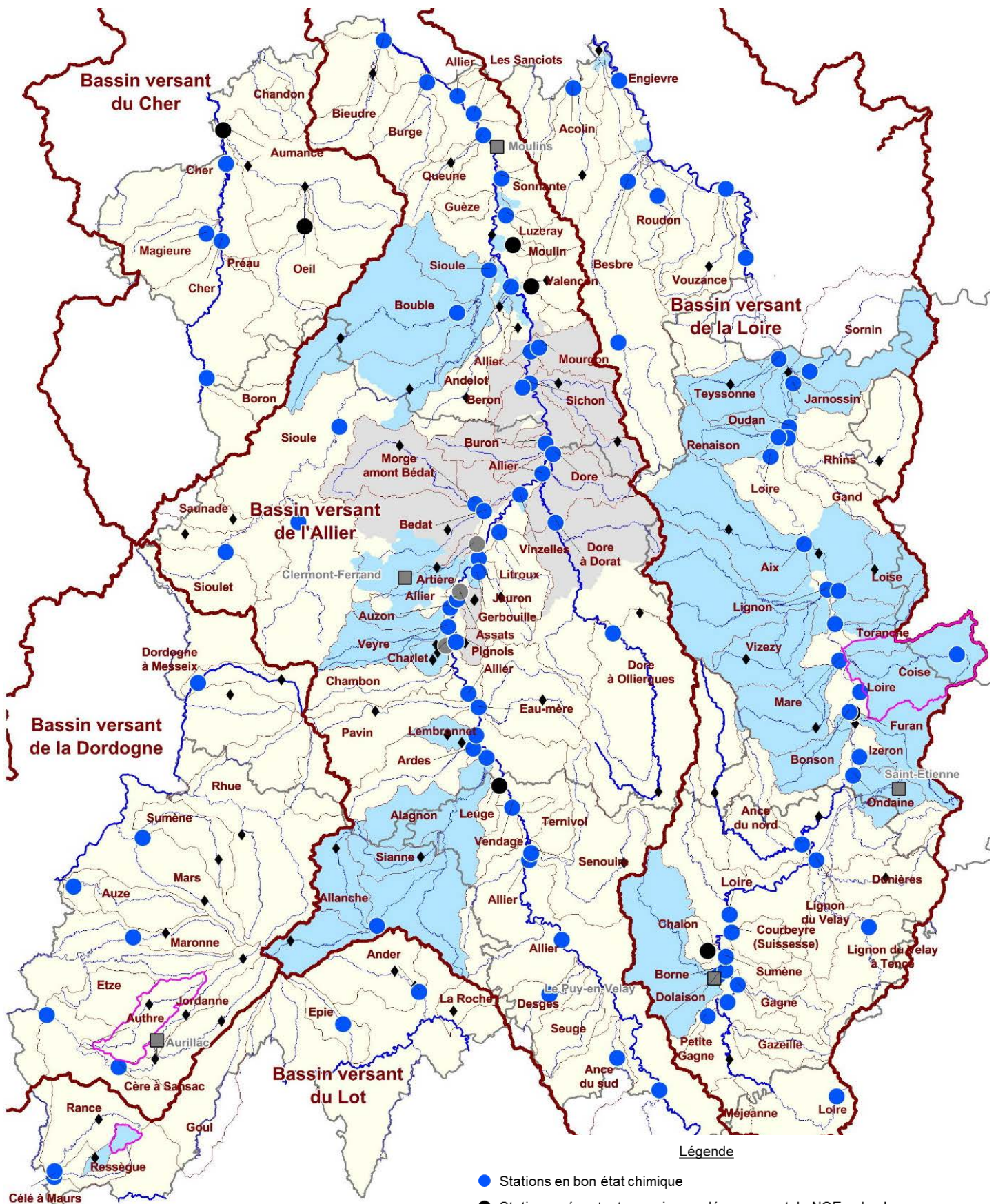
Normes de qualité environnementale - Bassins Allier-Loire et Lot-Dordogne

L'arrêté ministériel du 27 juillet 2018 fixe les valeurs de 13 NQE sur le bassin Loire-Bretagne et de 9 NQE sur le bassin Adour-Garonne :

Nom substance	Bassin Adour-Garonne	Bassin Loire-Bretagne	Valeur NQE (moy. annuelle en µg/L)
2,4-D		X	2,2
2,4-MCPA	X	X	0,5
Aminotriazole	X	X	0,08
AMPA	X	X	452
Bentazone	X		70
Boscalid		X	11,6
Chlortoluron	X	X	0,1
Diflufénicanil		X	0,01
Glyphosate	X	X	28
Métaldéhyde		X	60,6
Métazachlore	X	X	0,019
Nicosulfuron	X	X	0,035
Oxadiazon	X	X	0,09
Toluène		X	74

Extrait de l'arrêté ministériel du 27 juillet 2018 - Tableau 44

Carte de représentation de la qualité des rivières vis-à-vis des molécules phytosanitaires selon les Normes de Qualité Environnementale (NQE)- Bassins Allier-Loire et Lot-Dordogne – année 2018



Légende

90% des stations de prélèvement ont atteint le bon état chimique en 2018 sur les bassins Allier-Loire et Lot-Dordogne

- Stations en bon état chimique
- Stations présentant au moins un dépassement de NQE selon les valeurs définies par l'arrêté ministériel du 27 juillet 2018
- Stations présentant au moins un dépassement de NQE selon les valeurs guides définies par l'INERIS
- ◆ Stations dont les résultats ne sont pas exploités dans ce document (données disponibles sur www.eauetphyto-aura.fr)

Selon les seuils définis ci-dessus, 7 stations de prélèvement affichent des dépassements de NQE. 3 stations supplémentaires présentent des dépassements de NQE selon les valeurs guides complémentaires définies par l'INERIS (cf. carte).

Ces dépassements de NQE concernent les molécules suivantes :

Substance active	Valeur NQE (moy. annuelle en µg/L)	Nb stations déclassées
Aminotriazole	0,08	4
Cyperméthrine	0,000082	3
Diflufénicanil	0,01	3
Dimethenamide	0,2	2
Nicosulfuron	0,035	1
Pendiméthaline	0,02	2
Terbuthylazine	0,06	1
Trifluraline	0,03	1

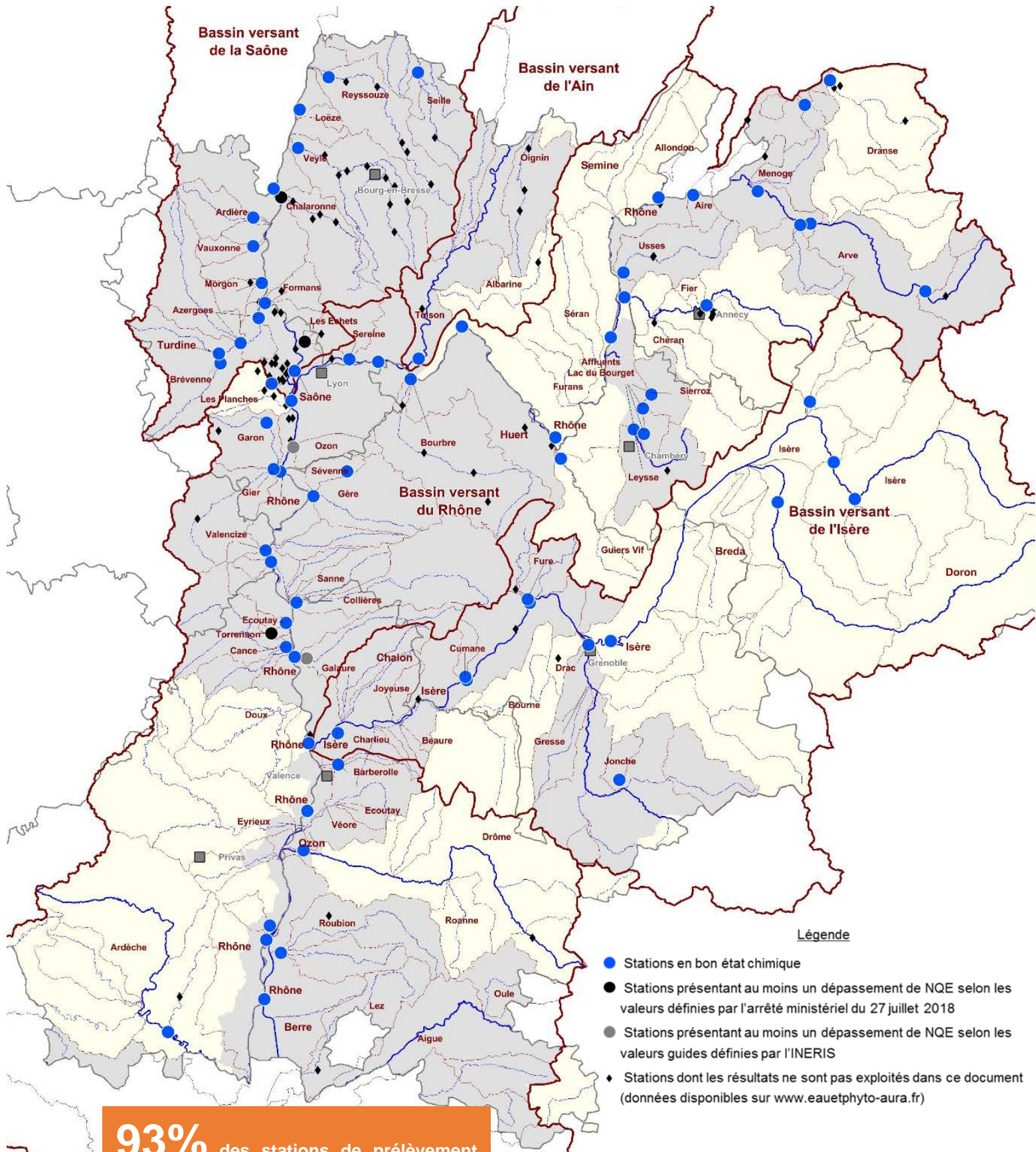
Normes de qualité environnementale - Bassin Rhône-Méditerranée

L'arrêté ministériel du 27 juillet 2018 fixe les NQE de 13 molécules phytosanitaires et métabolites sur le bassin Rhône-Méditerranée :

Nom substance	Bassin Rhône-Méditerranée	Valeur NQE (moy. annuelle en µg/L)
2,4-MCPA	X	0,5
Aminotriazole	X	0,08
AMPA	X	452
Chlorprophame	X	4
Chlortoluron	X	0,1
Cyprodinil	X	0,026
Diflufénicanil	X	0,01
Glyphosate	X	28
Métazachlore	X	0,019
Nicosulfuron	X	0,035
Oxadiazon	X	0,09
Pendiméthaline	X	0,02
Phosphate de Tributyle	X	82

Extrait de l'arrêté ministériel du 27 juillet 2018 - Tableau 44

Carte de représentation de la qualité des rivières vis-à-vis des molécules phytosanitaires selon les Normes de Qualité Environnementale (NQE)- Bassin Rhône-Méditerranée – année 2018



Légende

- Stations en bon état chimique
- Stations présentant au moins un dépassement de NQE selon les valeurs définies par l'arrêté ministériel du 27 juillet 2018
- Stations présentant au moins un dépassement de NQE selon les valeurs guides définies par l'INERIS
- ◆ Stations dont les résultats ne sont pas exploités dans ce document (données disponibles sur www.eauetphyto-aura.fr)

93% des stations de prélèvement ont atteint le bon état chimique en 2018 sur le bassin Rhône-Méditerranée

Selon les seuils définis ci-dessus, 3 stations de prélèvement affichent des dépassements de NQE. 2 stations supplémentaires présentent des dépassements de NQE selon les valeurs guides complémentaires définies par l'INERIS (cf. carte).

Ces dépassements de NQE concernent les molécules suivantes :

Substance active	Valeur NQE (moy. annuelle en µg/L)	Nb stations déclassées
λ-Cyhalothrine	0,00019	2
Chlorpyriphos-éthyl	0,033	1
Chlortoluron	0,1	1
Cyperméthrine	0,000082	1
Cyprodinil	0,026	1
Diflufénicanil	0,01	3
Métazachlore	0,019	1
Pendiméthaline	0,02	1

Limites concernant l'utilisation des normes de qualité environnementale

Il est toutefois important de noter plusieurs limites à l'utilisation de ces normes, parmi lesquelles :

- Au moment de la rédaction de cette brochure, la majorité des molécules phytosanitaires recherchées ne possèdent toujours pas de NQE. L'évaluation de l'état chimique des stations est donc réalisée selon un nombre très restreint de molécules phytosanitaires ;
- Certaines NQE sont extrêmement faibles et peuvent même être inférieures au seuil de quantification de la molécule donnée (exemple : Cyperméthrine). Il n'est donc pas toujours possible de statuer avec certitude sur l'état chimique de la masse d'eau.

C'est pourquoi le Groupe de Travail Ecophyto « Eau et produits phytosanitaires en Auvergne-Rhône-Alpes » a fait le choix de représenter la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des molécules phytosanitaires en utilisant :

- les seuils de la norme eau potable,
- l'ensemble des molécules quantifiées (pas uniquement celles pour laquelle une NQE a été définie).

Ce mode de représentation est utilisé dans les brochures de synthèse annuelle de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires disponible dans la bibliothèque du site www.eauetphyto-aura.fr Même si ce mode de représentation ne tient pas compte des différentes toxicités des molécules phytosanitaires pour les organismes aquatiques, il permet d'utiliser l'ensemble des résultats pour visualiser les quantifications observées.